

Sur les 25 AMP où il y a de la pêche de loisir, 15 ont mis en place des suivis de la fréquentation et 11 ont étudié les espèces et les habitats en lien avec les pratiques. Néanmoins, seules 6 AMP ont constaté une évolution au cours du temps, ces suivis ayant été reconduits sur plusieurs années. Les gestionnaires préconisent de les reconduire sur au moins 3 ans consécutifs, temps minimum nécessaire pour constater les évolutions et changements éventuels (et ainsi pouvoir faire des prédictions sur la ressource d'une année sur l'autre). Les changements constatés peuvent être de différents types : l'apparition d'une nouvelle technique de pêche sur le site ou une évolution technologique des engins de pêche par exemple. C'est le cas notamment au Parc national de Port-Cros et au Parc marin de la Côte Bleue avec l'apparition du « jig ». Les pêcheurs de loisir étant de mieux en mieux équipés, parfois même plus que les professionnels (emploi de sondeurs, de sonar pour mieux cibler les poissons), il est important de pouvoir constater l'évolution de leurs pratiques sur un site.

Les suivis peuvent aussi servir à redéfinir les tailles de capture sur une écorégion donnée, par l'étude des espèces les plus pêchées.

Les suivis de fréquentation mis en place dans l'archipel de Chausey ont contribué à soutenir et valider la mise en place de brigades mixtes constituées d'un garde du littoral et d'un agent de contrôle des pêches (gendarmerie, affaires maritimes, garde juré CRPM) en 2009 pour effectuer des missions de contrôle et de sensibilisation sur l'estran. Un changement global dans les comportements des pêcheurs a été constaté suite à la mise en place de ces équipes.

Ainsi, les documents suivants constituent des propositions de réflexion et d'orientation pour le gestionnaire qui souhaite mettre en place un suivi ou une étude en particulier. Une fiche modèle est présentée ci-après, détaillant les différents champs inclus dans chacune des fiches.

La pêche de loisir représente un enjeu important dans la majorité des aires 2 marines protégées françaises. En effet, sur les 26 AMP interviewées en direct ou par téléphone, la pêche de loisir constitue un enjeu très important ou important pour 18 d'entre elles (69%). Dans la plupart des AMP, les différents types de pratique sont assez bien représentés, la pêche embarquée étant la pratique la plus courante (en termes de présence/absence) dans l'ensemble des sites interrogés (présente dans 24 AMP), suivie par la pêche du bord (19 AMP), la chasse sous-marine (17) et enfin la pêche à pied (14), cette dernière étant principalement pratiquée en Atlantique et Manche-Mer du Nord, et uniquement sur quelques sites en Méditerranée.

Dans la plupart des aires marines protégées, plusieurs types de pêche de loisir sont pratiqués : en effet, dans plus de la moitié d'entre elles sont présents 3 voire la totalité des différents types de pratiques. Cela démontre bien que, dans l'ensemble, les AMP accueillent un public varié de pêcheurs de loisir et que les gestionnaires doivent intégrer cette diversité et adapter leur gestion en conséquence.

En outre, la plupart des AMP accueillent des compétitions de pêche récréative (16 AMP parmi celles interrogées). Or, les gestionnaires ne sont pas toujours informés de la tenue de ces événements (seulement 9 gestionnaires déclarent l'être), et y sont encore plus rarement associés (seulement 4 gestionnaires). Lors des entretiens, les gestionnaires ont pour la plupart déclaré regretter ce manque de communication avec les organisateurs de concours, ils sont demandeurs de plus d'échanges sur ce sujet. En fonction des AMP, de leur taille et de leur notoriété auprès des locaux, les compétitions peuvent avoir entraîné une interaction plus ou moins importante avec la ressource et les habitats, mais aucun retour négatif n'a été fait sur ce point. Il n'y a pas eu de cas relaté de compétition qui engendre un prélèvement important des ressources et les gestionnaires expliquent cela par le fait qu'en général les usagers participants à ce genre d'événements sont respectueux de l'environnement et conscients de leur impact potentiel. Cependant aucune étude scientifique précise n'a été rapportée pour tenter de mieux appréhender cette thématique. Avec les pratiquants de plus en plus nombreux sur les littoraux, une meilleure collaboration sur ces événements deviendra essentielle afin d'encadrer correctement les pratiquants.

Pour plus de détails sur les brigades mixtes, voir fiche M3 " Sensibilisation des pêcheurs à pied lors des grandes marées (avec réglette) "

De plus, sur ces 16 AMP il y a au moins un ou deux organismes représentant des pêcheurs de loisirs identifiés (majoritairement la FNPPSF et la FFESSM), chiffre s'étendant à 17 pour les 26 AMP interrogées. Les fédérations ont en général une politique stricte en faveur du respect de la ressource, ainsi l'affiliation des usagers à une fédération permet de mieux les encadrer et d'organiser des concours de manière durable. La présence de ces organismes dans une AMP constitue un vrai plus quant à la gestion de la pêche de loisir sur le territoire. Certaines fiches présentées ci-dessous reprennent des éléments du projet de cahier méthodologique élaboré des suites du projet national sur la pêche à pied récréative (fiches signalée par \*) vu plus haut.

Certaines fiches présentées ci-dessous reprennent des éléments du projet de cahier méthodologique élaboré des suites du projet national sur la pêche à pied récréative (fiches signalée par \*) vu plus haut.

[Haut de page](#)